

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**RÈGLEMENT #443-18 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS #401-12 et
#426-16 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté, le 10 juin 2016, le projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17);

CONSIDÉRANT que le projet de loi 83 modifie les article 7.1 et 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2018, le PL155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec) a été sanctionné;

CONSIDÉRANT que l'article 178 PL155 prévoit que le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le règlement #426-16 modifiant le règlement #401-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement #443-18 a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le règlement #443-18 établissant un Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux soit adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le document intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » est adopté et fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

AVIS DE MOTION : 4 septembre 2018
PROJET DE RÈGLEMENT : 4 septembre 2018
AVIS PUBLIC D'ADOPTION : 5 septembre 2018
CONSULTATION DES EMPLOYÉ(E)S : 27 septembre 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2 octobre 2018
AVIS PUBLIC : 4 octobre 2018



Christian Pilon
Maire



Paul St-Louis
Secrétaire-trésorier
Directeur général